



## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Je reconnais avoir pris connaissance de la « Charte de Bonne Conduite » de l'ACPV et m'engage à la respecter.

L'ACPV bénéficie d'un site favorable à la pratique du Windsurf dans un environnement familial et bienveillant.

L'ACPV, en plus des dispositifs Règlementaires et de Sécurité, a, depuis avril 2021, instauré, en plus d'un « Règlement Intérieur des Salariés », les principes de « Communication Non Violente » (CNV) développée par l'Éducation Nationale, et propose une « Charte de Bonne Conduite » retenant plusieurs axes:

- Favoriser la courtoisie, la bienveillance et le respect du site et des équipements (rappels réguliers de ces principes)
- Pour les jeunes de l'EDS, respecter les moniteurs et les consignes données
- Qualité de l'ambiance au sein du club (respect mutuel, coopération, médiation, prévention et traitement systématique des événements)
- Convivialité et bien-être au club pour les adhérents (adultes, enfants) et les salariés (secrétaire, moniteurs),
- Prévention de la perte d'intérêt et de motivation pour les apprentissages,
- Prévention et lutte contre le harcèlement et toute forme de violence,
- Sensibilisation des adhérents et des salariés à la gestion non violente des conflits,
- Coopération dans les équipes (communication entre moniteurs et CODIR) pour traitement des événements (personne ne reste seul)
- Information systématique des parents à chaque événement concernant un enfant pour une meilleure implication

Date

Signatures de l'adhérent et de son représentant